

LE GUIDE

BIEN CHOISIR SON ESCALIER, LES INFORMATIONS À CONNAÎTRE POUR SA CONCEPTION



MÉTALLERIE D'ART
CRÉATION 1538



creation1538.com

COMMENT CHOISIR SON ESCALIER

Envie de changement ! Votre nouvelle demeure est en construction ! vous souhaitez un escalier métallique associé au verre, au bois et son garde-corps – ce guide est pour vous.

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ESCALIERS

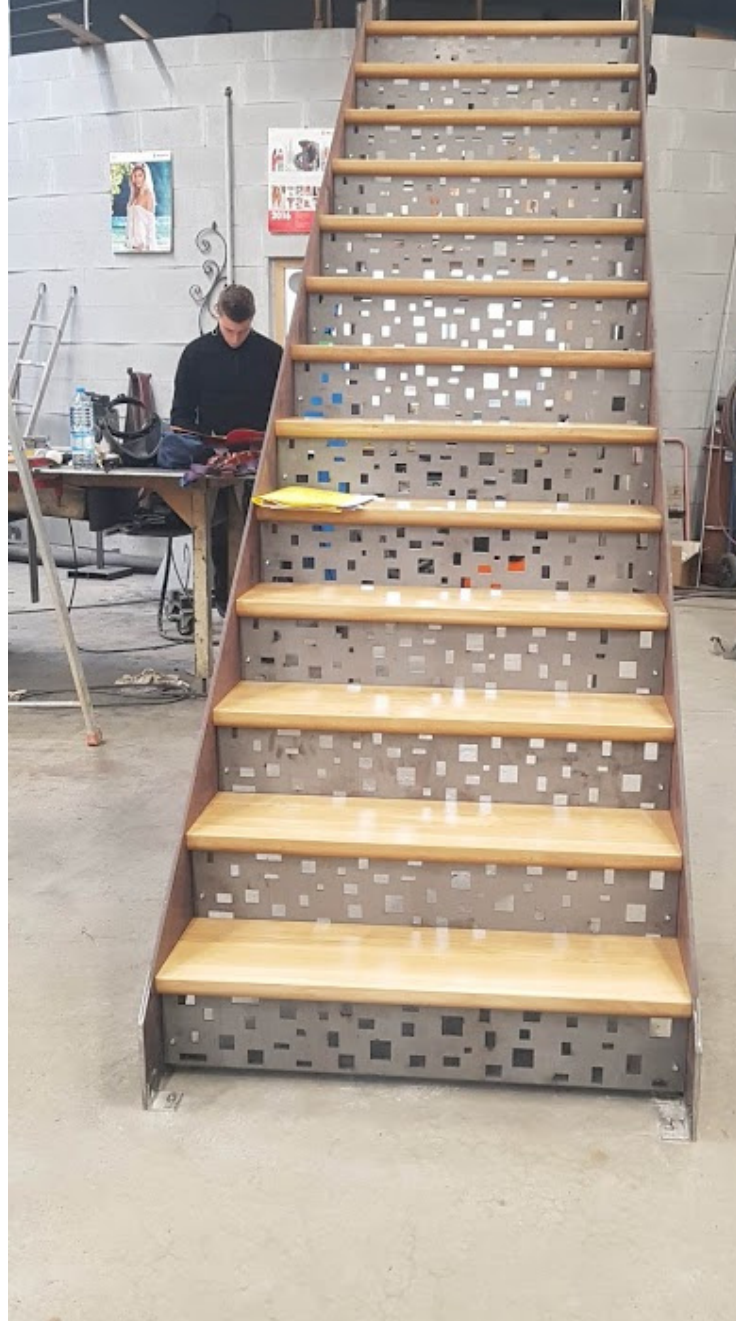
En fonction de l'emplacement et de l'espace au sol que vous souhaitez lui consacrer, plusieurs formes d'escalier sont envisageables. Ce qui définit sa taille, c'est la trémie (trou entre deux étages), vient ensuite le choix des matériaux. Ci-dessous, vous trouverez les 4 principales familles d'escaliers pour votre intérieur :

L'escalier droit

Schématiquement, dans une trémie longue et étroite, l'escalier droit sera privilégié. Sa forme est basique, et vous aurez le choix entre nombre de styles et de matériaux (bois, pierre, béton, acier, verre...)

L'escalier à quart tournant

Comme son nom l'indique, il forme un L ; et s'implante dans des trémies plus courtes



L'escalier deux quarts tournants

Il forme deux coudes successifs, pour effectuer au total un demi-tour. C'est l'escalier des trémies carrées.

L'escalier hélicoïdal

Souvent choisi pour son esthétique, il donnera un esprit différent à l'espace selon la finition. La pose est délicate, car il faut pas mal d'espace pour assurer sa stabilité. Les marches sont généralement moins larges que pour les autres escaliers (donc moins confortables)

LES ÉLÉMENTS DÉCISIONNELS AU CHOIX DE VOTRE FUTUR ESCALIER

- L'Espace Disponible
- La Forme de l'escalier
- Les Matériaux désirés
- Le Style de votre futur escalier : Classique, Contemporain,
- Le Design
- La Sécurité
- Le Prix

Ce guide vous permettra de bâtir votre demande, avant bien sur de venir nous rencontrer.



COMMENT CHOISIR SON ESCALIER INTÉRIEUR ET SELON QUELS CRITÈRES

Élément majeur de votre décoration intérieure, les éléments à considérer sont :

- votre âge et celui des occupants de la maison : aménager correctement entre la hauteur et la profondeur
- des marches, des contremarches : vous équiper de façon durable
- l'ergonomie : en fonction de l'espace disponible : commodité et encombrement
- vos coûts et votre décoration d'intérieur





COMBIEN COÛTE UN ESCALIER ?

Si vous faites comme nous et surfer sur la toile, vous trouverez des fourchettes de prix allant de 850 € à 30 000 € voire plus.

On va vous parler de celui que l'on connaît le mieux : l'escalier métallique : indémodable dans le domaine des escaliers d'intérieur.

En effet, ce matériau présente de nombreuses qualités, notamment celle de sa très grande rigidité permettant de disposer de designs audacieux. Le métal est très résistant sur le temps et ne demande que très peu d'entretien.

Pour atténuer les défauts du métal : relativement bruyant sous le piétinement et relativement froid, **on y associe son ami le bois** dans 95% de nos fabrications, les 5% restants étant soit des marches métalliques ou en verres.



MÉTALLERIE D'ART
CRÉATION 1538

LES NORMES EN VIGUEUR

Bien que non obligatoire pour le particulier et afin de vous assurer un maximum de confort et de sécurité, notre équipe vous parleront également des normes en vigueur, qui varient en fonction de votre choix d'escalier.

NORMES ESCALIERS À RESPECTER

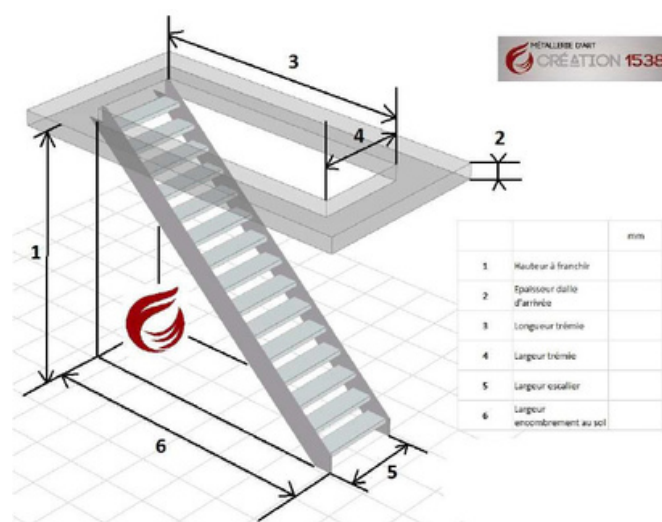
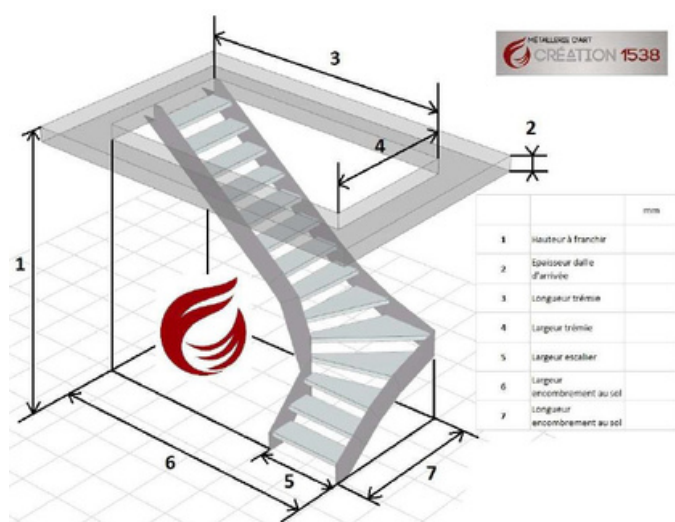
Voici à quoi notre équipe veillera pour la conception et fabrication de votre escalier :

- le nombre de marches doit être compris entre 12 et 18. Au-delà, leur ascension sera fatigante. La hauteur des
- marches doit également être constante et avec une hauteur respectable ;
- Nous équiperons l'escalier d'une main courante dans le cas où votre escalier est posé entre deux parois continues.
- Les escaliers doivent être bordés par des balustres, rampes ou garde-corps. L'écart entre les barreaux est normé •
- L'écart entre les barreaux verticaux des balustrades et des garde-corps est au maximum de 11 cm ;
- Pour les escaliers droits ou tournants, la volée des marches ne peut excéder 25, dans le cas où celle-ci est supérieure des plates-formes de repos doivent être installées entre deux volées.

NORMES ESCALIERS ET DIMENSIONS

Pour un escalier d'habitation :

- La largeur moyenne de l'escalier sera de 80 cm ;
- La rampe doit être à 90 cm du nez de marche et à 1 m minimum du palier ;
- Les marches doivent avoir une profondeur de 18 à 30 cm, pour une hauteur variant de 18 à 21 cm. Aujourd'hui, les
- marches courantes font 17 cm de hauteur et 28 cm de giron ;
- L'échappée doit varier de 190 à 230 cm.



GLOSSAIRE

Voici un petit lexique pour vous aider à y voir clair parmi les termes techniques relatifs à la structure d'un escalier (Il n'est pas exhaustif, mais il vous permettra de mieux saisir certaines notions).

- **Nez de marche** : partie en saillie sur le nu de la contremarche. Il sert de hauteur de référence à la pose d'un garde-corps.
- **Contremarche** : c'est la partie verticale entre deux marches. Elle est sécurisante, mais pas systématique (on ne la retrouve pas sur les échelles de meunier par exemple).
- **Emmarchement** : c'est la longueur des marches. Elle est généralement comprise entre 65 cm et 2 mètres.
- **Échappée** : c'est la hauteur de passage. Elle est prise entre le nez et la partie inférieure du plancher. Elle est au minimum d'1.90 mètres.
- **Marche** : c'est la pièce horizontale sur laquelle le pied se pose.
- **Giron** : c'est la distance horizontale prise de nez à nez.
- **Hauteur à monter** : distance de sol à sol finis (par exemple du parquet du rez-de-chaussée à la moquette du palier du 1er étage).
- **Volée** : c'est la portion d'escalier comprise entre deux plates-formes et qui comprend les marches. • **Palier** : plateforme ménagée à l'étage accédant aux portes palières, le palier principal.
- **Garde-corps** : c'est l'ensemble constitué d'une main courante, rampe et de balustres, destiné à assurer la sécurité des utilisateurs face au vide (rampe ou balustrade).
- **Garde-corps rampant** : il suit la volée d'escalier. Celui-ci doit toujours mesurer 0,90 m (900 mm) minimum par rapport au nez de marche.
- **Garde de corps de palier** : un garde-corps de palier est destiné aux parties horizontales d'un escalier. Celui-ci doit toujours être prévu à une hauteur minimale de 1m.
- **Trémie ou chevêtre** : ouverture dans un plafond destinée à recevoir l'arrivée de l'escalier.
- **Rampe d'escalier** : c'est un garde-corps rampant composé d'une main courante et d'un remplissage (balustres).
- **Main courante** : c'est la partie haute d'une rampe ou d'une balustrade qui est destinée à être prise en main.

